

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du SAMEDI 25 Mai 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er} d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

AUTRICHE.

De Vienne, le 8 mai.

LA marche de notre garnison n'est pas aussi pressée qu'on avoit lieu de le présumer: les carabiniers, il est vrai, partent aujourd'hui; mais les bataillons de fusiliers ne partiront que le 26, & les bataillons de grenadiers seulement le 28. Le commandement de ces corps est donné au feld-maréchal-lieutenant baron de Tercy. Les troupes de Bohême, qui doivent se rendre à l'armée de réserve, aux ordres du feld-maréchal-lieutenant comte François de Kinsky, sont en pleine marche pour aller, par Pilsen, dans le Haut-Palatinat. Les généraux nommés pour cette armée de réserve, sont, outre les deux dont on vient de parler, les feld-maréchaux-lieutenants Vesy & Biela, & les généraux-majors Guillaume Schroeder, Haan, Degenchild, Mélas, Aufsess, Fabry, Pegucheovich, Riese, Hycendorf-Sebottendorf.

Le conseil aulique de la guerre vient d'ordonner au département des charriots de faire partir 50 charriots à quatre chevaux pour l'usage du corps du prince de Condé à l'armée du général Wurmer.

Le grand-duc de Toscane est attendu ici.

Les contributions volontaires pour la guerre ne forment pas encore un objet aussi considérable qu'on a voulu le faire croire; ce trésor ne s'élève, d'après un compte exact, qu'à quatre millions de florins.

ANGLETERRE.

De Londres, le 9 mai.

Le *Blenheim*, de 90 canons; le *Nassau* & l'*Africa*, de 64, viennent d'être armés pour une expédition lointaine. Il est parti de Plymouth une flotte marchande nombreuse, destinée pour Québec & pour Newfoundland. Plusieurs corps de troupes viennent d'être embarqués pour le continent. On a reçu aux Antilles la nouvelle de la déclaration de guerre: on dit même que 5 mille hommes étoient sur le point de s'embarquer à Cayenne pour aller attaquer Surinam, D'après un relevé exact, l'Amirauté, à l'époque du 9, se trouvoit avoir déjà mis 65 vaisseaux de ligne en commission, ce qui fait à-peu-près la moitié des vaisseaux connus dans la Grande-Bretagne sous cette dénomination. Le nombre des

navires de moindre rang, également mis en commission, excède de beaucoup cette proportion. Les corps d'artilleurs, destinés pour le continent, se préparent en toute diligence. On a déjà contracté pour 167 voitures à quatre chevaux, chacune pour le service de l'artillerie de campagne.

Il ne faut pas croire que la révolution française ait perdu à Londres tous les amis nombreux qu'elle s'étoit acquis dès son origine; les efforts & les sacrifices que les Français ne cessent de faire pour la soutenir, sont trop sublimes pour ne pas arracher l'admiration de ceux même qui ont le plus d'intérêt à l'étouffer: mais ce qui a vivement affecté les gens honnêtes, les plus sincères amis de la liberté, ce sont les scènes scandaleuses & avilissantes auxquelles ne cesse de donner lieu la faction anarchique qui vous opprime. On ne peut se dissuader que ce ne soit encore les hommes du 2 septembre qui reglent les destinées de la nouvelle république: cela est si vrai, que les feuilles les moins suspectes d'être dévouées aux ennemis de la liberté, ne parlent jamais de la révolution française qu'en anathématisant avec force les monstres qui la défigurent. Voici comment s'exprime à ce sujet un papier de ce genre: « Tandis que les factieux & les assassins du 2 septembre, qui font toute leur force, violeront impunément toutes les loix, quel intérêt peut-on prendre au sort d'un peuple qui se dévoue lui-même à sa destruction? Grand Dieu! quel spectacle pour le genre humain! 25 millions d'hommes qui étoient entrés dans la carrière de la liberté au milieu des vœux & des prières de tout ce qu'il y a d'hommes bons & éclairés dans l'univers, paroissent à présent incapables de jouir du plus grand bonheur que le créateur puisse accorder à l'espèce humaine »!

Il nous arrive toujours quelques émigrés français; les loix sévères portées contre les étrangers suspects, sont exécutées à la rigueur contre eux, lorsqu'ils ne peuvent justifier d'aucun brevet ou recommandation qui prouve qu'ils sont attachés à la cause des princes. Il y a quelque tems que l'un d'eux, dépourvu d'attestation de ce genre, fut conduit, en débarquant à Douvres, chez le maire qui voulut le soumettre au *bill alien*: le Français soutint que bien loin d'être étranger, il étoit sujet de sa majesté le roi d'Angleterre, le seul roi de France vivant, & par conséquent le souverain incontestable de la nation française: pour prouver son assertion, il lut le commencement de plusieurs ordonnances où se trouvoient tous les titres de sa majesté britannique, qui s'intitule aussi *roi de France*.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

Nouvelles de Mayence du 30 mars au 2 mai.

Au quartier-général de Wissembourg, le 13 mai 1793, l'an 2^e. de la république.

Une brigade d'infanterie, suivie d'un convoi d'effets, destiné à rejoindre notre armée, étoit partie de Mayence le 30 mars ; mais à l'approche d'Oppenheim, on reconnut que l'ennemi, en force, avoit coupé cette communication ; alors la colonne rétrograda sur Mayence, & rentra dans la nuit, sans avoir éprouvé aucune perte.

La garnison, avertie par cet événement que sa communication avec l'armée étoit interceptée, redoubla d'ardeur pour achever & perfectionner les batteries.

On fit rentrer dans la ville tout le bétail qu'on put rassembler dans les villages voisins, une grande quantité de sonrages & de bois de toute espèce.

Les ennemis ne tardèrent pas à investir Mayence, mais d'un peu loin, & à construire des retranchemens pour leur propre sûreté. Une partie de la garnison françoise campa alors en avant des ouvrages de la place, du côté d'Herxheim, sur les hauteurs au-dessus de Weissenau. Les ennemis, qui les cernoient, osèrent bientôt les y attaquer ; mais ils furent repoussés par les troupes de la république avec une telle vigueur, que, poursuivis la bayonnette dans les reins, ils furent culbutés du haut des escarpemens rapides de Weissenau : ce fut en vain qu'ils se réfugièrent dans les maisons des juifs de ce village ; ils y furent forcés & sacrifiés.

Le succès de cette action fut vivement secondé par une sortie faite dans ce même instant de Mayence : le canon, qui en avoit la tête, chargé à mitrailles, balaya les fuyards, & produisit un effet terrible sur les troupes ennemies, resserrées entre l'escarpement de Weissenau & le Rhin, & leur déroute enfin fut complète.

Depuis ce tems les assiégeans, plus modérés, n'ont fait d'attaque qu'avec prudence & à une distance très-respectueuse ; mais la supériorité de notre artillerie, dans ce nouveau genre d'escrime, leur a fait éprouver des pertes considérables, parce que, pour soutenir leurs batteries, ils furent obligés de placer fort en avant d'elles des troupes nombreux, que nos boulets n'ont pas épargnés. Dans ces différentes actions, l'église de Weissenau & une douzaine de maisons ont été incendiées par la maladresse des artilleurs Autrichiens.

La brave garnison de Mayence, aguerrie par de tels succès, brûloit du desir d'aller à son tour chercher les ennemis, & ses chefs, qui partageoient son ardeur, lui en ont bientôt offert des occasions répétées. Six attaques consécutives ont eu lieu, & dans ces divers combats elle a toujours marché à la victoire au cri de *vive la république*. Par-tout les retranchemens ennemis ont été emportés de vive force, leurs canons encloués, & leurs troupes dispersées, avec un grand carnage. Tous les régimens auroient été détruits sans la trop grande ardeur de nos troupes, l'excès de leur courage même a nuï à leurs succès. Cependant trois bataillons de grenadiers hongrois y ont été tellement maltraités, qu'ils ont été envoyés de Mayence à Luxembourg, où ils viennent d'arriver, parce qu'ils sont hors d'état de servir de la campagne. Un général autrichien y est venu mourir des blessures qu'il y a reçues.

Le 25, les troupes françoises, non moins audacieuses, ont remonté le Mein & le Rhin, & ont attaqué, à la tuilerie de Gustavembourg, les Saxons placés à la garde d'une batterie qui y avoit été construite. Elles ont enlevé le camp de ces troupes, les ont totalement dispersées elles-mêmes, encloué

l'artillerie & emmené plusieurs pièces ; le nombre & la terreur des fuyards ennemis ont été tels qu'ils ont couru en chemise jusqu'à Francfort, distant de 7 lieues, & y ont répandu les plus vives alarmes : ainsi cette ville semble destinée à devoir les terreurs aux sans-culottes.

Le 27, le 1^{er} & le 5, nos républicains ont fait de nouvelles sorties avec non moins de succès. Dans l'une d'elles, deux régimens prussiens (l'un d'eux est le régiment de Borck) ont prodigieusement perdu près de Kolstein, où ils gardoient une batterie dont le canon a été encloué, & dont trois pièces ont été emmenées dans la ville. La présence du roi de Prusse & du prince royal même n'a pu décider les troupes prussiennes à la reprendre.

A Monbach, les ennemis n'ont pas été plus heureux, le village de Monbach a été réduit en cendres. Les Prussiens ont été forcés de l'abandonner, de façon que loin d'avancer leurs ouvrages & leurs batteries, ils paroissent forcés de rétrograder. On dit un prince de Hesse-d'Armstat au nombre des prisonniers faits par les troupes de la république, & cette nouvelle est généralement répandue dans toutes les armées des princes confédérés.

DÉPARTEMENT DU NORD.

De Lille, le 21 mai.

On disoit hier que le général en chef Custine est arrivé à Valenciennes : c'est sans doute le desir de lui voir venir prendre le commandement de l'armée, qui a donné lieu à cette nouvelle prématurée ; il y est attendu avec autant d'empressement, que desiré par les soldats républicains, qui brûlent d'aller combattre sous ses ordres. Les Hollandois, qui occupoient les garnisons des villes frontières de la West-Flandre, ont formé un camp sous le caou de Menin, que l'on dit être déjà de 6 mille hommes. Rien de nouveau à Lille. Nos postes sur l'extrême frontière sont très-tranquilles. L'armée de Cobourg, rassemblée dans le Hainaut soumis à l'Autriche, a coupé & fait couper tous les bleds en herbe pour servir de fourrage à sa cavalerie, de maniere que ce pays est totalement dévasté & ruiné.

De Paris, le 25 mai.

Le ci-devant prince de Beauvau, maréchal de France, est mort à Saint-Germain.

Quelques sections commencent à se prononcer d'une manière vigoureuse contre le conseil-général de la commune : déjà plusieurs d'entre elles ont pris des arrêtés énergiques. Celui de la section des Champs-Elysées, qui nous transcrivons ici, donnera une idée du degré d'horreur qu'inspirent aux citoyens de Paris les actes arbitraires & tyranniques qu'on reproche à cette autorité constituée.

« L'assemblée générale de la section des Champs-Elysées, après s'être fait rendre compte, par ses deux comités civil & de salut public réunis, des différens arrêtés pris par le conseil-général de la commune de Paris, depuis un mois ;

« Considérant, 1^o. que cette commune ambitieuse, forte de son rassemblement monstrueux, sur lequel la loi & les sections de Paris se sont trop long-tems endormies, signale, de jour en jour, un système libéricide, puisqu'il tend à envahir l'exercice absolu de tous les droits du peuple, en déposant les sections de ceux mêmes que la nature & la loi leur ont expressément réservés.

« 2^o. Que la marche progressive, autant qu'astucieuse, de la commune, mérite d'autant plus de surveillance, que tous jours elle couvre, le lendemain, par des déclarations captieuses des droits du peuple souverain, l'atteinte qu'elle-même y

porté
indifié
voit
des r
pour
le len
tions
sa ma
déclar
procl
les tr
d'en
aussi,
le ma
» 2
droit
& san
soire,
sa ser
ment
l'initia
» C
pire d
dans i
peuple
mande
puiffa
» C
leurs
les rôl
vont,
verge
» A
1^o. A
mune
directe
2^o.
bleds
les nou
le con
3^o.
l'a inv
mune
Qui
déjà ar
juger
de l'ar
Marfei
» Su
malveit
dent ce
égarent
assertio
les faste
commu
qu'ils p
en plei
signal
& que
» Ou
» C
pour d
la null
cours à
sans con
la force

portée la veille. Que notamment, après avoir fait un essai indifférent de ses forces, lors de cet arrêté vexatoire, qui devoit rendre les citoyens tout-à-la-fois victimes & instrumens des réquisitions les plus arbitraires, ce même conseil-général, pour déguiser la honte d'un coup manqué, vint protester, le lendemain, de son respect pour la souveraineté des sections, & pour la liberté des personnes. Que telle fut encore sa marche, lorsque, se croyant plus populaire, parce qu'elle déclamoit après les richesses qu'elle vouloit pressurer, elle proclama les taxations arbitraires, dont elle espéroit grossir les trésors, laissant cependant aux sections le soin officieux d'en être, pour son compte, les percepteurs; qu'elle vint aussi, le lendemain, vanter la pureté de ses intentions, & le maintien qu'elle vouloit des propriétés.

» 3°. Qu'encore, après s'être joué, samedi dernier, du droit le plus sacré des citoyens, en proclamant à leur insu, & sans mission, un commandant-général, qu'elle dit provisoire, elle exalte, le dimanche, dans une adresse mielleuse, sa scrupuleuse réserve sur l'exercice des droits qui appartiennent au peuple, se promettant, tout bas, de bien jouir de l'initiative qu'elle s'eût arrogée.

» Considérant d'ailleurs que le despotisme municipal est le pire de tous, puisque le magistrat, qui veut en abuser, trouve dans la recommandation même de ses fonctions aux yeux du peuple, & dans le rapprochement journalier qu'elles lui commandent, les moyens les plus dangereux comme les plus puissans de séduction.

» Considérant enfin qu'il est tenu de rappeler à la source de leurs pouvoirs, certains magistrats qui, après s'être distribué les rôles pour disposer des personnes & atteindre les individus, vont, dans l'oubli de ce qu'ils font, jusqu'à menacer de leur verge tribunitiale des sections entières.

» A arrêté que la convention nationale seroit invitée, 1°. A casser les différens arrêtés du conseil-général de la commune, qui menacent la liberté publique, & compromettent directement la liberté individuelle;

2°. A ordonner que, dans les vingt-quatre heures, les assemblées primaires seront convoquées, à l'effet d'élire librement les nouveaux magistrats qui doivent enfin composer légalement le conseil-général de la commune de Paris;

3°. A user de tous les moyens dont la confiance nationale l'a investie, pour que la demande des comptes de la commune cesse enfin de demeurer illusoire.

Quinze commissaires députés par la ville de Marseille sont déjà arrivés ici; on attend incessamment les autres. On peut juger de l'esprit qui anime cette ville célèbre, par la lecture de l'arrêté suivant pris par l'administration du district de Marseille.

« Sur ce qui a été représenté à l'administration que des malveillans disséminés dans divers lieux circonvoisins, répandent contre le peuple marseillois le poison de la calomnie, égarent l'opinion publique, & par des fausettes insinuations, des assertions mensongères, excitent contre une cité célèbre dans les fastes de la révolution, les paisibles habitans de diverses communes dont ils croient pouvoir tromper la bonne foi; qu'ils poussent l'impudeur jusqu'à assurer que Marseille est en pleine contre-révolution; que les sections ont arboré le signal de la révolte; qu'ils avilissent les autorités constituées, & que la cocarde blanche est le signe de leur ralliement.

» Oui le procureur-syndic:
» Considérant que dans les efforts qu'elle vient de faire pour démasquer l'intrigue & la réduire à l'impuissance & à la nullité qui lui convient, Marseille n'a pas même eu recours à un mouvement révolutionnaire, & que sans trouble, sans convulsion, & par le seul ascendant de la raison & de la force des vrais principes, les héritiers de l'ancienne Phocéé

ont déjoué les projets liberticides des sectaires du crime, & puni les méchans par le seul triomphe de la vertu:

» Considérant enfin qu'un peuple qui vient de se prononcer avec un tel caractère, mérite un témoignage éclairant de satisfaction, & n'a besoin pour se soutenir à la hauteur qu'il vient d'atteindre, que d'être encouragé par ses magistrats dans la pratique des vertus républicaines & des principes purs qui l'animent & qui sont la base de tout pacte social:

» Arrête & déclare que la conduite des sections de Marseille est vraiment républicaine & digne d'éloges; qu'elle n'a pour but que de rétablir le regne des loix, de protéger la liberté individuelle, de maintenir la république une & indivisible, la sûreté des personnes & des propriétés, la pratique des vertus sociales & la propagation des lumières qui seules peuvent former l'esprit public.

COMMUNE DE PARIS.

Du 23 mai.

La dénonciation de la section de la Fraternité a douloureusement affecté le conseil. Chaumet, le journal de Feuillant à la main, a fait une vigoureuse sortie contre les dénonciateurs qu'il a traité de lâches: il n'a pas tonné avec moins de force contre un membre du conseil accusé d'avoir autorisé la députation de la Fraternité par sa présence. Le prévenu a eu beau répondre qu'il n'étoit entré à la convention que par pure curiosité, que dans l'intention de voir la nouvelle salle, sa justification n'a pas pris. Le conseil a arrêté qu'il seroit fait mention de ce *délit* dans son procès-verbal, & qu'extrait en seroit envoyé à la section de la Fraternité. La discussion s'étant de nouveau ouverte sur la dénonciation, nous ne répéterons pas toutes les motions qu'elle a fait naître. Le conseil a arrêté, avant tout, que les dénonciateurs seroient invités fraternellement à venir lui donner des renseignements sur le complot dénoncé par eux, pour que le conseil pût découvrir les traîtres, & les livrer dès ce soir aux tribunaux. Un instant après, on a donné lecture d'un arrêté de la section de la Fraternité, en réponse à l'invitation. L'assemblée générale n'a pas cru devoir obtempérer au vœu de la commune; elle a pensé que le maire & les administrateurs de police pouvoient donner des renseignements d'autant plus certains sur le complot, qu'ils avoient présidé le conciliabule où il avoit été médité. Elle a observé que, quant à sa conduite, elle ne pouvoit être improuvée, puisque la convention nationale avoit déclaré que la section de la Fraternité avoit bien mérité de la patrie. Sur cette réponse, le conseil général a arrêté que ses membres se présenteroient demain à la convention nationale, pour lui demander « que tous les calomnieux qui ont concouru à l'adresse de la section de la Fraternité, soient traduits au tribunal révolutionnaire ».

Un arrêté a ensuite été pris, portant qu'attendu les inconvéniens qui résultent de ce que la municipalité définitive n'est pas encore organisée, il sera dressé une liste imprimée des membres élus, avec une circulaire aux sections, pour leur déclarer que si dans trois jours elles n'ont pas encore envoyé leur vœu pour l'admission ou le rejet des membres qui doivent composer la municipalité définitive, le conseil procédera à son organisation avec le département, d'après l'avis de la majorité des sections, sans égard pour celles qui auroient gardé le silence.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Isnard).

Supplément à la séance du jeudi 23 mai.

La section de la Fontaine-de-Gravelle présente ses vœux.

taires tous armés & équipés. Ces braves volontaires demandent, pour prix de leur dévouement, que l'assemblée prenne soin de leurs familles, & s'occupe sans relâche de la constitution.

Le département de l'Orne, à la nouvelle des dangers de la convention, s'est levé tout entier : 400 mille hommes ayant juré de ne courber la tête que sous le despotisme de la loi, étoient prêts à partir pour la défendre. Le bulletin du 6 de ce mois, qui a annoncé que l'anarchie alloit succomber à Paris comme à Marseille, a seul arrêté leur marche. La députation, qui instruit la convention de ce fait, a été accueillie par des applaudissemens, & admise aux honneurs de la séance.

Séance du vendredi 24 mai.

Les représentans-députés près les armées du Rhin & de la Moselle, écrivent, en date du 16 de ce mois, qu'ils ont trouvé à Forbach le général Houchard, dirigeant l'armée de la Moselle sur deux villages, d'où il s'agissoit de débusquer les Prussiens : ce mouvement, faisant partie de la grande action du 17, dont Custine a publié les détails, nous a complètement réussi. Les Prussiens ont fui avec tant de précipitation, qu'ils ont laissé leurs marmites & leur pain de munition : malgré l'ardeur qu'inspiroit à nos troupes un succès si marqué, elles ont obéi avec une résignation sage & ferme au signal de la retraite donné par le général. Cette affaire prouve que les réglemens de discipline les plus sévères seront toujours respectés par les soldats de la république, lorsque des généraux, qui méritent la confiance, voudront les faire mettre en vigueur.

L'insurrection qui a eu lieu à Tône, district d'Anecy, département du Mont-Blanc, a été excitée par des prêtres fanatiques qui se répandoient dans les campagnes, & y disoient la messe *incognito*. Le général de l'armée des Alpes transmet de nouveaux détails sur cette révolte, qui a été promptement réprimée par les mesures vigoureuses & sages qu'ont prises à cet effet les commissaires de la convention.

Une députation de la section de la Butte-des-Moulins paroît à la barre : comme les sections de la Fraternité & des Tuileries, celle de la Butte-des-Moulins s'est soulevé d'horreur en apprenant les dangers qu'a courus la représentation nationale ; elle jure de défendre jusqu'à la mort tous & chacun des membres de la convention, quelle que puisse être leur opinion ; elle fait le serment d'exterminer l'anarchie & les anarchistes, & de raser jusqu'aux fondemens l'édifice où, par le plus exécrable des forfaits, un représentant du peuple auroit succombé sous les poignards des assassins — La convention décrète que la section de la Butte-des-Moulins a bien mérité de la patrie ; elle ordonne l'impression & l'envoi de cette adresse, que nous donnerons textuellement dans un prochain numéro,

Viger, au nom de la commission extraordinaire des 12, chargée de suivre les traces des conspirateurs-assassins, présente un projet de décret conçu en ces termes :

- 1°. La convention nationale met sous la sauve-garde spéciale de tous les citoyens de Paris la fortune publique, la représentation nationale & la ville de Paris.
- 2°. Tous les citoyens de Paris sont tenus de se rendre dans le lieu de rassemblement de leur compagnie.
- 3°. Les capitains feront l'appel de tous les hommes armés de leur compagnie, & ils prendront note des absens.

4°. Le poste de la convention nationale sera renforcé de deux hommes de chaque compagnie : aucun citoyen ne pourra se faire remplacer, ni dans ce service, ni dans tout autre, s'il n'est fonctionnaire public, ou employé dans les bureaux d'administration, ou retenu par quelque autre cause légitime, dont il sera tenu de justifier.

5°. Les citoyens se tiendront prêts à se rendre, au premier signal, au poste qui leur sera indiqué par le commandant de chaque section.

6°. Jusqu'à ce qu'il ait été légalement nommé un commandant de la force armée de Paris, le plus ancien commandant de section en remplira les fonctions.

7°. Les assemblées générales de sections seront levées tous les soirs à dix heures, & il en sera fait mention sur le procès-verbal de la séance : les présidens des sections seront personnellement responsables de l'exécution du présent article.

8°. Aucun étranger à la section ne sera admis à prendre part à ses délibérations.

9°. Dans le cas où les différentes sections auroient des communications à faire, leurs commissaires respectifs ne seront admis qu'après avoir justifié des pouvoirs qui leur auront été donnés dans l'assemblée générale de leur section.

10°. La convention nationale charge la commission extraordinaire des douze de lui présenter incessamment les grandes mesures qui doivent assurer la liberté & la tranquillité publique.

11°. Le présent décret sera envoyé sur-le-champ aux 48 sections de Paris, pour y être de suite solennellement proclamé.

Ce projet est décrété, malgré d'assez vives oppositions.

Les commissaires de la convention à Valenciennes écrivent, en date du 23, que l'ennemi, en forces supérieures, a attaqué nos avant-postes, & emporté les premières redoutes de notre camp de Famars, l'armée de la république a été obligée de se replier ; Valenciennes est à la veille d'être cerné ; deux des représentans-députés, Cochon & Priez, resteront dans cette ville ; tandis que leurs collègues, Bellegarde & Courtois, seront avec l'armée.

(La suite à demain).

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.
Lettre M.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 18 mai 1793.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2105. 110.
Portion de 1600 liv.....	262.
Idem, de 312 liv. 10 sous.....	415. 12.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	2. 2 $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{3}{8}$ $\frac{1}{2}$ p.
Emprunt de déc. 1782, quit. de finance..	4 3 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ b.
Emp. de 125 millions, déc. 1784.....	pair.
Sorties.....	pair.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	pair. 4. p.
Emprunt de 80 millions, d'août 1789...	3 $\frac{1}{4}$ 4. 4 $\frac{1}{8}$ 4 $\frac{1}{2}$ p.

C O N T R A T S.

Première classe, à 5 pour 100.....	81. $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ 82.
Seconde classe, à 5 p. 100 suj. au 15°.....	74.
Troisième classe, à 5 p. 100 suj. au 10°.....	71 $\frac{1}{4}$ $\frac{3}{8}$ $\frac{1}{2}$
Quatrième classe, à 5 p. 100 suj. au 10° & 2 f. p. liv..	70 $\frac{1}{4}$
Cinquième classe.....	64. 63 $\frac{1}{2}$